Réf. Farde e-Assemblées : 2601629

N° OJ : **3**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2024

Objet : Sports.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 208.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 208.500,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2024 à l'attention des associations suivantes et réparti comme suit:

1) 2.000,00 EUR à l'asbl "Fondation KickCancer" pour l'organisation du "Run to Kick" 2024;
2) 1.500,00 EUR à l'asbl "Brussels Big Brackets" comme complément de fonctionnement;
3) 35.000,00 EUR à l'asbl "Brussels Basketball" pour la couverture des frais pour location du Palais 12;
4) 80.000,00 EUR à l'asbl "Prosport Bruxelles - Brussel" pour les animations et activités sportives pendant l'été;
5) 50.000,00 EUR à l'asbl "Prosport Bruxelles - Brussel" pour la rétrocession pour l'organisation de concerts en 2024;
6) 30.000,00 EUR à l'asbl "Futsall Brussels" pour les frais de fonctionnement 2024;
7) 10.000,00 EUR à l'asbl "Bucs Bears Promotion" pour les frais de fonctionnement 2024.

Annexes :